



**Démarche en ligne – Permis de conduire
Fabrication d'un nouveau permis → Permis international**

Dans quel cas?

Vous devez conduire à l'étranger et le pays dans lequel vous vous rendez nécessite de détenir un permis international en plus de votre permis français.

Nota : Le permis international est la traduction de votre permis de conduire, il ne donne aucun droit. Par conséquent, il doit toujours être présenté accompagné de votre permis de conduire.

Démarches à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ; Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Vous devez sélectionner la rubrique « Permis de conduire »
- Cliquez sur « Demander un permis international »
- Commencez votre démarche

Pièces justificatives

Pour la pré-demande en ligne :

- ❶ Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone)
(si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ Permis de conduire en cours de validité

Dans un délai de 15 jours à compter de la pré-demande, **vous devez envoyer par courrier** les documents listés ci-dessous à l'adresse indiquée. Passé ce délai, le dossier est automatiquement refusé.

- ❶ Attestation de dépôt de demande en ligne
- ❷ Photo d'identité de moins de 6 mois au format papier
- ❸ Une enveloppe prête à poster, en lettre suivie 50 g, à votre adresse